

**MOTION PROPOSÉE PAR LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE 47
RELATIVE A LA COMMUNICATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE SUR
LES PRODUITS A BASE DE LAIT CRU**

Les membres de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, **réunis en Session** à Agen le 27 septembre 2019, sous la présidence de Serge Bousquet-Cassagne,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires ont examiné les points suivants :

Considérant que,

- la sécurité alimentaire du consommateur est une préoccupation quotidienne et constante des paysan(ne)s,
- les services sanitaires focalisent sans fondement clair sur les produits au lait cru, jetant le discrédit sur le lait cru vis-à-vis des consommateurs avec des injonctions à la non-consommation pour une grande partie de la population et que le Ministère de l'agriculture relayé par la Préfecture du Lot-et-Garonne appelle à ce que les enfants de moins de 5 ans ne consomment pas de fromage au lait cru,
- les produits au lait cru sont garants d'une diversité de produits et de l'excellence gastronomique française,
- le lait cru présente des bénéfices santé de plus en plus reconnus par la communauté scientifique : prévention des allergies, renforcement de la défense immunitaire,
- les données épidémiologiques ne montrent pas une surexposition aux agents pathogènes du fait de la consommation de lait cru par rapport aux autres aliments,
- la flore microbienne du lait cru, produit vivant, est au contraire plus efficace contre des agents pathogènes extérieurs que des produits thermisés moins à même de se défendre d'eux-mêmes,

Demandent :

- un soutien sans équivoque aux producteurs fermiers en lait cru créateurs de richesse sur nos territoires. Que les pouvoirs publics, et notamment les services

.../...

de la DGAL, fassent preuve de discernement sur ces sujets en évitant de sur-réagir au moindre incident et en conservant un discours mesuré,

- une reconnaissance publique des bienfaits du lait cru pour la santé humaine (allergies, antibiorésistance, défense immunitaire, etc).

Mandatent leur président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 27 septembre 2019

Le Président

Serge Bousquet-Cassagne

